

PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2022-2023

Vous avez été accepté à l'une des formations proposées par l'IMP GT et vous avez validé votre année précédente ? Vous pouvez donc procéder à votre inscription.

ÉTAPE 1 | Obtenir l'attestation CVEC

Tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France doivent s'acquitter, chaque année, par paiement ou exonération (pour les étudiant(e)s boursier(e)s), de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de Campus).

Obtenir l'attestation : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

ÉTAPE 2 | Procéder à l'inscription administrative

BACHELIER(E)S

Cliquer sur le lien transmis par PARCOURSUP suite à la confirmation de votre choix.

NOUVEL(LE)S ÉTUDIANT(E)S AMU - IMPGT

Confirmer votre décision en cliquant sur « je confirme » sur la plateforme eCandidat. Le cas échéant, le désistement sera automatique.

Une fois que vous aurez confirmé, vous recevrez un mail contenant un lien pour procéder à votre inscription administrative.

ÉTUDIANT(E)S AMU - IMPGT

En Licence :

- Se connecter sur votre ENT
- Se rendre sur l'onglet SCOLARITÉ puis l'onglet RÉINSCRIPTION.

En Master : Confirmer votre décision en cliquant sur « je confirme » sur la plateforme eCandidat. Le cas échéant, le désistement sera automatique.

Une fois que vous aurez confirmé, vous recevrez un mail contenant un lien pour procéder à votre inscription administrative.

ÉTAPE 3 | (Ré)Activer et se connecter à l'ENT

Une fois votre inscription administrative effectuée, vous devez activer (ou réactiver) votre Espace Numérique de Travail (ENT).

Se connecter : <https://ent.univ-amu.fr/>

ÉTAPE 4 | Déposer les pièces administratives

Vous devez déposer impérativement les pièces justificatives demandées sur votre ENT.
- se connecter sur votre ENT
- cliquer sur l'onglet SCOLARITÉ puis l'onglet PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Le certificat de scolarité ne vous sera délivré qu'après vérification des pièces par le gestionnaire de scolarité.

NOUVEL(LE) ÉTUDIANT(E) À L'IMP GT

Afin de finaliser votre inscription et d'obtenir votre certificat de scolarité, vous devez obligatoirement vous rendre dans les locaux de l'IMP GT (Scolarité : 21 rue Gaston de Saporta 13100 Aix-en-Provence), avec les documents originaux (demandés sur l'ENT) en ayant au préalable pris rendez-vous sur la plateforme ERIS :

Prendre RDV : <https://eris.univ-amu.fr/Eris/>

DÉJÀ ÉTUDIANT(E) À L'IMP GT

Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous. La scolarité vous délivrera le certificat de scolarité, directement sur votre ENT dès que vos pièces seront validées, à la rentrée.

ÉTAPE 5 | Finaliser l'inscription administrative

ÉTAPE 6 | Procéder à l'inscription pédagogique

UNIQUEMENT POUR LES ÉTUDIANT(E)S EN LICENCE ET MASTER 1 MANAGEMENT PUBLIC

- Se connecter sur votre ENT
- Se rendre sur l'onglet SCOLARITÉ puis l'onglet INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE.
- S'inscrire pour les deux semestres aux UE obligatoires et aux choix d'options et aux bonus.
- Valider votre inscription pédagogique en cliquant sur VALIDER en bas de la page.

Une fois terminée, votre contrat pédagogique, résumant vos choix d'UE et d'options sera édité. Gardez le précieusement, il atteste votre bonne inscription. Pour toute demande de modification, une période précise vous sera indiquée par la scolarité.